

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022****DELIBERATION N° 2022-11-150-DR/CP**

Nomenclature : I.1.7

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS :  
MODIFICATIONS DE CONTRAT DIVERS LOTS**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPASSE, Maire.

**PRÉSENTS**

M. LESPASSE, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme NOGARO	procuration	à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration	à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET**

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,  
le 9 novembre 2022

Pour extrait certifié  
conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

*09/11/2022*

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux 21TX01 concernant la construction du centre de loisirs a été lancée le 26 février 2021. Ce marché comportait 12 lots.

Onze des douze lots ont été attribués pour un montant de travaux de 1 073 194,59 euros HT.

Le lot « menuiseries intérieures » infructueux lors de la première consultation a été relancé sous le numéro de marché 21TX11 et attribué pour un montant de 97 492,69 euros HT.

Une consultation concernant le lot serrurerie a également été lancée sous les références 21TX09 et le marché attribué pour un montant de 28 430 euros HT.

Le coût global de travaux s'élevait donc à 1 199 117,28 euros HT.



Plusieurs modifications de contrat ont été signées au cours de la réalisation du chantier, avec ou sans incidences financières, portant le montant des travaux à 1 209 075,63 € HT et ont été autorisées par délibération du Conseil municipal du 15 mars 2022 et du 29 septembre 2022.

Aujourd'hui, il convient d'autoriser M. le Maire à signer de nouvelles modifications de contrat, apparues nécessaires lors de la réalisation du chantier.

Le montant de ces modifications de contrats s'élève à 5 051,54 € HT, portant le coût global des travaux à 1 214 127,17 € HT, soit une évolution de 1,25 %.

Par ailleurs, à la demande de l'entreprise Metal Concept, titulaire du marché 21TX09 concernant la serrurerie, il est proposé de modifier l'index servant de base de calcul à la révision des prix, l'index BT42 *Menuiserie en acier et serrurerie* se substituant à l'index BT01 *Tous corps d'état*, initialement prévu au marché.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L2194-1 relatifs notamment aux modifications de contrat de faibles montants (6°) et R2194-8 relatifs aux montants des modifications de contrat,

Vu la délibération 2020-12-139 du Conseil municipal du 15 décembre 2020 autorisant M. le Maire à lancer la procédure de consultation en procédure adaptée, compte tenu du montant des travaux, et à signer les marchés correspondants,

Vu la décision du Maire 2021-142 du 26 mai 2021 attribuant après mise en concurrence le marché 21TX01 à l'exception du lot 5 « Menuiseries intérieures » et du lot 6 « Plâtrerie » et les contrats signés avec les entreprises,

Vu la décision du Maire 2021-158 attribuant le lot 6 «Plâtrerie» du marché 21TX01 et le marché 21TX11 « Menuiseries intérieures » après mise en concurrence et les contrats signés avec les entreprises,

Vu la délibération 2022-03-055 du 15 mars 2022 approuvant les modifications de contrat n°1 passés avec les entreprises Lalanne Construction, Labastère 64, J. Goyty, Items, Sudelec, SAS Bobion Joanin, Pinaquy et Laporte,

Vu la délibération 2022-09-134 du 29 septembre 2022 approuvant la modification de contrat n°2 avec l'entreprise Pinaquy et la modification de contrat n°1 avec l'entreprise Metal Concept,

Considérant les projets de modifications de contrat précisant les travaux supplémentaires à entreprendre,



Considérant que, après intégration de toutes les modifications de contrat, les montants globaux des marchés restent inférieurs aux seuils de publicité européens pour les marchés publics.

## DÉLIBÈRE

**APPROUVE** les modifications de contrat suivantes :

MARCHÉ 21TX01	TITULAIRE	MONTANT INITIAL EN € HT	MONTANT APRÈS CM DU 29/09	MONTANT MODIFICATIONS DE CONTRAT EN € HT	MONTANT APRÈS MODIFICATIONS EN € HT	ÉVOLUTION	OBJET DES MODIFICATIONS
4 Menuiseries Aluminium	Labastère 64 SAS	46 497,00	44 397,00	164,00	44 561,00	-4,16 %	Fourniture et pose de quincaillerie diverse, compas limitateur d'ouverture et Pad silicone
8 Peintures	Pau peinture	33 000,00	nc	200,00	33 200,00	0,61 %	Reprises peinture suite à la modification de la hauteur des auges
9 Carrelage faïence	Items	8 649,50	8 994,40	280,22	9 274,62	7,23 %	Modification de la hauteur des auges
10 Électricité	Sudelec	69 974,48	72 698,05	132,32	72 830,37	4,08 %	Modification éclairage VS, pré-câblage platine
11 Chauffage ventilation plomberie sanitaire	SAS Bobion Joanin	156 900,00	158 684,84	2 009,92	160 694,76	2,42 %	Modification hauteur des auges et verrouillage robinet de douche
21TX11 - Menuiseries intérieures	Laporte	97 492,69	100 276,63	2 265,08	102 541,71	5,18 %	Moins-values et plus values, fourniture et pose de caissons et quincaillerie, modification hauteur des auges

**APPROUVE** la substitution de l'index BT01 par l'index BT42 concernant la formule de révision des prix du marché 21TX09 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat correspondantes avec les entreprises concernées ;

**DIT** que les sommes sont prévues aux budgets

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)